

Communiqué :

Le FRR face aux enjeux climatiques

Rapport de l'article 173 LTE

Le Directoire

Paris, le 28 novembre 2017

Le FRR a le plaisir d'annoncer la publication de son premier rapport consolidé portant sur l'impact environnemental de son portefeuille : **le FRR face aux enjeux climatiques**.

Même si le FRR n'est pas directement visé par les dispositions de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le choix a été fait de s'y conformer volontairement avec un haut degré de transparence.

En tant qu'investisseur public, instrument de solidarité entre les générations, le FRR a décidé de montrer l'exemple en prenant en considération dans sa gestion la dimension Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG).

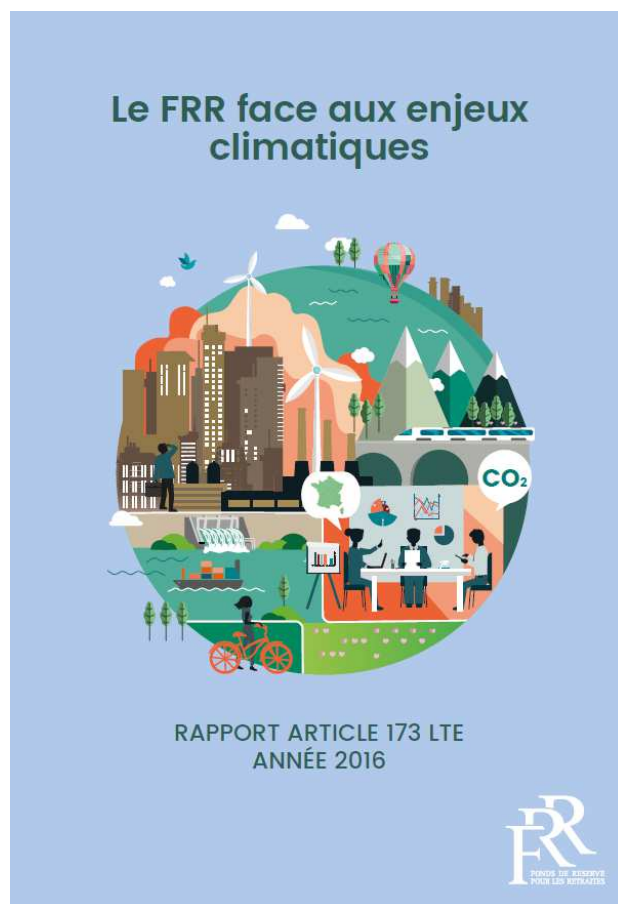
En tant que membre fondateur des Principes pour l'investissement responsable (PRI) élaborés sous l'égide de l'ONU, le FRR a continuellement poursuivi des objectifs ambitieux et raisonnés, que ce soit pour l'institution elle-même ou pour les entreprises détenues en portefeuille.

La transparence est en effet une valeur fondamentale et s'avère une condition de la confiance placée dans le FRR.

Dès 2007, le FRR a réalisé son premier bilan environnemental du portefeuille action et, en 2009, une étude a été menée sur la prise en

compte des facteurs environnementaux dans la construction des allocations stratégiques.

Ces trois dernières années ont marqué une accélération du processus d'intégration des thématiques liées à la transition énergétique et écologique. Ainsi le FRR s'est engagé dans plusieurs initiatives

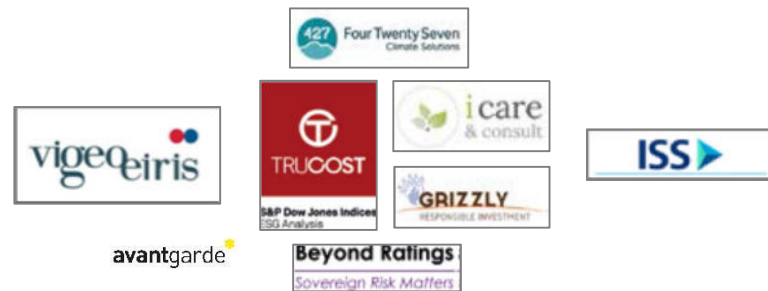


internationales qui visent à réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) de son portefeuille. Il a également rejoint une coalition d'investisseurs qui demande plus de transparence sur la manière dont les entreprises abordent la transition énergétique.

La tenue de la COP 21 en fin d'année 2015 a poussé les acteurs de la transition énergétique (Etats, investisseurs, ONG, entreprises...) à prendre position sur différents sujets environnementaux : l'empreinte carbone, l'investissement dans les actifs liés au charbon, le respect d'un objectif de limitation du réchauffement climatique à 2°C...

Le rapport illustre ainsi les enjeux clefs énoncés par le décret d'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. En effet, comme le précise la direction générale du Trésor dans sa fiche de présentation du décret d'application, « *l'objectif général du décret d'application est de permettre aux acteurs de s'approprier les enjeux environnementaux (en particulier, les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG)* ». Ainsi, en se conformant à ces dispositions, le FRR a cherché à décrire les différentes méthodologies applicables, et ainsi, contribuer à l'émergence de meilleures pratiques.

Le FRR remercie ses gestionnaires, son agence de communication et l'ensemble de ses prestataires extra-financiers pour leur expertise et leur aide .



Le rapport est disponible pour l'instant en version française sur le site internet du FRR à l'adresse suivante : www.fondsdereserve.fr

Bonne lecture

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact Presse :

Téléphone : 01 58 50 99 02

Site internet : www.fondsdereserve.fr/fr/contact

